

Procès Verbal de La Commission des Grands Projets

Réunion du : 1^{er} 0⁷ 2014





1^{er} Examen

Province : Sétif
 Commune : Sétif
 Nature du projet : Modification du lotissement oued Dahab
 Situation : Ville de Sétif
 Références Foncières : 7739/15
 Pétitionnaire : Coopérative l'habitation oued Eddahab
 Maître d'œuvre : Sano Hifi

Avis de la Commission Mixte

Vu le projet présenté.
 Vu l'ancien plan autorisé.
 Respecter l'ancien plan autorisé.
 Remarques satisfaisantes

PCF de la commune à l'attention de la commune pour étude et avis

COMMUNE	
PROVINCE	
A.U.S.	
R.A.D.E.E.C/O.N.E.P	
O.N.E	
D.P.A	
D.R.E.T/ D.P.E.T	
PROTECTION CIVILE	
AUTRES SERVICES:	

Le projet concorde graphiquement avec le tracé des voies d'aménagements. Toutefois, la Commune doit veiller au respect de l'alignement des voies, aux droits des tiers, et à la stabilité des constructions mitoyennes.